

SÉANCE DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
13

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois de septembre, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
11

Étaient présents : M. Anthony VADOT, M. CHEVREY Mickaël, M. Gérald ROY, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Didier LAURENCY, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Eric BERNARD, M. Patrice MARLIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. David COLIN.

Date de la convocation :
27 août 2026

Étaient excusés : Mme Mathilde CHALUMEAU et M. Robert CHASSERY.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY.

8.2 Aide sociale

B2026-24 Convention de partenariat relative à l'utilisation des services de la ludothèque

VU la délibération n°C2026-59 du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2026 déléguant au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de tout contrat, convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la Communauté de communes, ou ayant pour objet la perception d'une recette par la Communauté de communes, ou dont les engagements financiers annuels pour la Communauté de communes sont inférieurs ou égaux à 15 000 € H.T,

VU le projet de convention de partenariat relative à l'utilisation des services de la ludothèque, annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de formaliser les relations entre la Communauté de communes et le Centre Culturel et Social de Cuiseaux pour l'accès aux services de la ludothèque ;

CONSIDÉRANT les modalités de partenariat définies dans le projet de convention ;

Le Président,

EXPLIQUE que la Communauté de communes souhaite formaliser un partenariat avec le Centre Culturel et Social de Cuiseaux, gestionnaire de la ludothèque à deux pôles (Cuiseaux et Louhans-Châteaurenaud) afin de permettre aux services et équipements de la Communauté de communes, ainsi qu'aux communes membres adhérant au dispositif, de bénéficier des services proposés par la ludothèque.

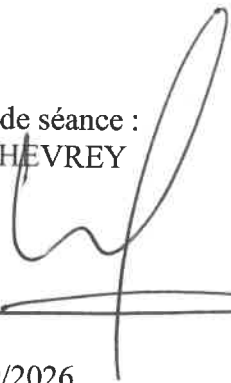
PRÉCISE que ce partenariat permet de faciliter l'accès des structures concernées aux ressources et activités de la ludothèque et d'en encadrer les conditions d'utilisation.

PROPOSE ainsi au bureau communautaire d'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération et de l'autoriser à la signer.

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de partenariat relative à l'utilisation des services de la ludothèque, annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY



Date 07/09/2026

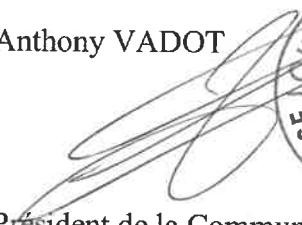
DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'

Date 07/09/2026